

Près d'un ménage sur quatre en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement

Insee Analyses Hauts-de-France • n° 194 • Juillet 2025



En 2021, la moitié des ménages français consacrent plus de 4,6 % de leur revenu aux dépenses énergétiques liées au logement. Ceux qui y consacrent au moins le double (9,2 %) sont considérés comme vulnérables, soit 554 000 ménages des Hauts-de-France. Cela représente 22,7 % des ménages de la région, une proportion nettement plus élevée qu'en France métropolitaine (17,4 %). Cet écart s'explique principalement par des revenus plus faibles qu'ailleurs. À cette difficulté s'ajoutent souvent des logements plus anciens, moins isolés et par conséquent plus énergivores. La vulnérabilité énergétique touche très fortement les personnes seules, en particulier les plus jeunes, aux revenus très faibles, et les plus âgées, pour qui la taille et la qualité du logement jouent défavorablement. À l'échelle locale, la vulnérabilité concerne plus souvent les ménages des arrondissements les moins urbanisés, du Montreuillois à la Thiérache.

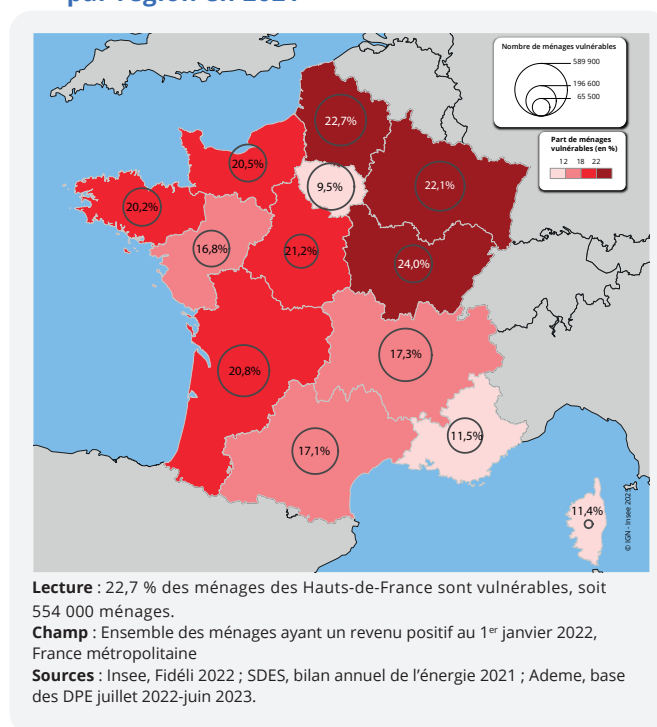
Associer enjeux sociaux et environnementaux constitue un défi pour les politiques publiques dédiées aux questions énergétiques. Ainsi, de la loi Grenelle de 2009 à la loi Climat et résilience de 2021, de même que dans les politiques publiques locales, la question de la réduction de la consommation énergétique est étroitement liée aux enjeux de justice sociale.

Les dépenses énergétiques du logement correspondent à cinq usages courants : le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement (climatisation), l'éclairage et le fonctionnement des auxiliaires de ventilation mécanique contrôlée (VMC). En France, ces dépenses représentent plus de 4,6 % des revenus pour la moitié des ménages. Ceux qui y consacrent au moins le double (9,2 %) sont considérés comme étant en situation de vulnérabilité énergétique ► [sources et méthodologie](#).

554 000 ménages vulnérables dans les Hauts-de-France

En 2021 dans les Hauts-de-France, la vulnérabilité énergétique touche 554 000 ménages. Cela représente 22,7 % des ménages de la région, cinq points de plus qu'au niveau national (17,4 %) ► [figure 1](#). La vulnérabilité énergétique est plus fréquente dans le quart nord-est du pays (jusqu'à 24,0 % des ménages en Bourgogne-Franche-Comté). À l'inverse, les ménages de Corse ou de Provence-Alpes-Côte-d'Azur se trouvent moins souvent en situation de vulnérabilité énergétique, et ce notamment en raison du climat. Ailleurs, d'autres facteurs jouent plus fortement encore. Des revenus plus élevés protègent de la vulnérabilité, ce qui explique la faible part de ménages concernés en Île-de-France

► 1. Part et nombre de ménages vulnérables par région en 2021



ou en Auvergne-Rhône-Alpes. Les performances énergétiques dégradées du bâti constituent un facteur aggravant, notamment en Centre-Val-de-Loire et en Nouvelle-Aquitaine.

Dans les Hauts-de-France, la part élevée de ménages vulnérables s'explique d'abord par des revenus plus faibles qu'au niveau national, mais aussi par des dépenses plus élevées, résultant d'un parc immobilier plus ancien.

Une vulnérabilité résultant d'abord de revenus faibles

Dans les Hauts-de-France, les revenus faibles exposent de nombreux ménages à la vulnérabilité énergétique. Les ménages les plus pauvres sont surreprésentés dans la région : 32 % des ménages des Hauts-de-France ont un revenu inférieur à 23 300 €, contre 30 % à l'échelle nationale. Or, des revenus plus faibles impliquent souvent un poids des dépenses énergétiques plus élevé, et donc une vulnérabilité plus fréquente. Ainsi, 75 % des ménages de la région appartenant aux 10 % les plus pauvres (dont les revenus n'excèdent pas 14 400 €) se trouvent en situation de vulnérabilité, une part qui baisse à mesure que le revenu augmente ► **figure 2**. En outre, à tranche de revenu disponible donnée, les ménages de la région sont plus souvent vulnérables qu'au niveau national, notamment en raison de dépenses énergétiques plus élevées.

Les ménages résidant dans des logements énergivores plus souvent en situation de vulnérabilité

La prévalence de la vulnérabilité dans la région tient à la faiblesse des revenus, mais aussi à des dépenses plus élevées qu'à l'échelle nationale. En effet, 41 % des résidences principales de la région sont **énergivores**, contre 36 % à l'échelle nationale ► **pour en savoir plus 2**. Les logements les plus **performants** (étiquettes A, B et C) ne représentent que 22 % du parc régional, contre 31 % en France métropolitaine. Or, plus le logement est énergivore, plus la vulnérabilité énergétique est fréquente. Ainsi, dans la région, elle concerne 41 % des ménages vivant dans un logement énergivore, contre 4 % de ceux résidant dans un logement performant. Cette proportion atteint 60 % dans les **passoires énergétiques**.

Ces conditions de logement défavorables résultent de la combinaison de plusieurs facteurs, et en premier lieu l'ancienneté du parc immobilier régional. Près de 6 résidences principales sur 10 ont été construites avant 1974, contre une sur deux en France métropolitaine. Le renforcement progressif des normes de construction explique la moindre isolation des logements anciens.

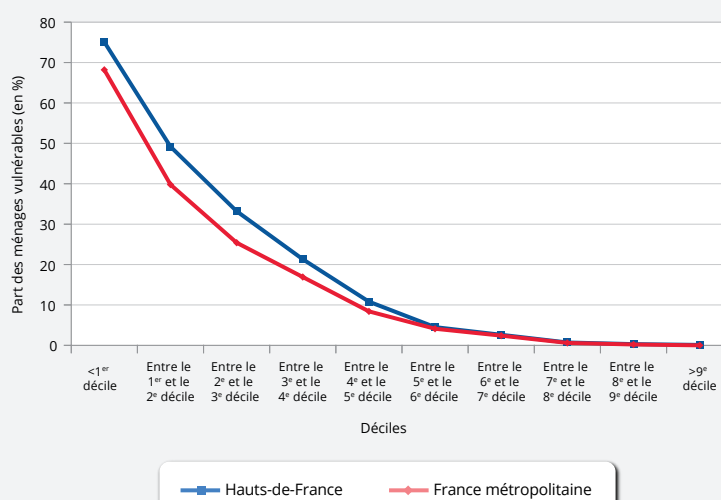
Les ménages vulnérables cumulent souvent les difficultés

Les ménages vulnérables cumulent souvent revenus faibles et logements énergivores. Ainsi, dans les Hauts-de-France comme en France métropolitaine, 59 % des ménages vulnérables appartiennent aux 30 % les

moins aisés (leur revenu est inférieur à 23 300 €) et résident dans un logement énergivore. D'une manière générale, les ménages les plus pauvres sont quasiment exclus des logements étiquetés A, B ou C ► **figure 3**. En conséquence, leurs faibles revenus vont de pair avec des dépenses énergétiques élevées liées aux mauvaises performances de leur logement, ce qui les expose à la vulnérabilité. Pour un même DPE, les ménages de la région ont des ressources plus faibles et une vulnérabilité plus fréquente qu'au niveau national, et de manière accentuée pour les passoires énergétiques.

Dans la région, la vulnérabilité énergétique concerne autant les locataires du parc social que ceux du parc privé ou les propriétaires (respectivement 22 %, 22 % et 23 % d'entre eux). Cela constitue une singularité : à l'échelle nationale, l'habitat social protège davantage de la vulnérabilité. Le parc social de la région concentre plus de ménages aux revenus parmi les plus faibles. En outre, ce parc est plus ancien qu'à l'échelle nationale, et les logements énergivores y sont en proportion plus nombreux (30 % contre 20 % en France métropolitaine).

► 2. Part des ménages vulnérables selon le décile de revenus en 2021

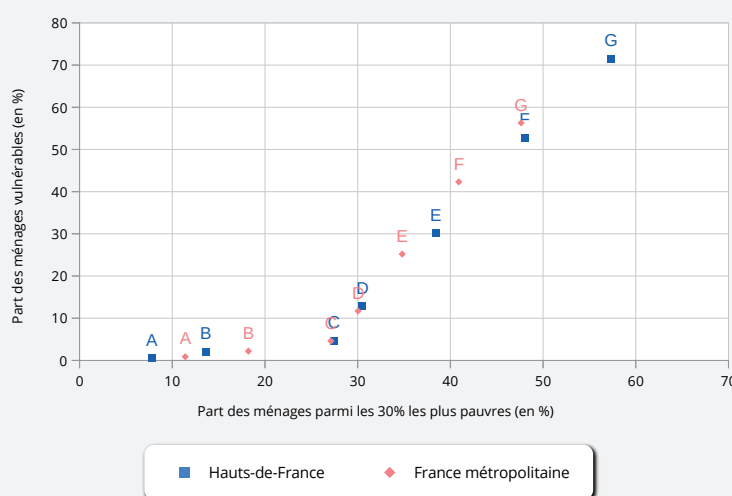


Lecture : Dans les Hauts-de-France, 75 % des ménages du premier décile de revenus sont en situation de vulnérabilité, contre 69 % en France métropolitaine.

Champ : Ensemble des ménages ayant un revenu positif au 1^{er} janvier 2022, France métropolitaine

Sources : Insee, Fidéli 2022 ; SDES, bilan annuel de l'énergie 2021 ; Ademe, base des DPE juillet 2022-juin 2023.

► 3. Part des ménages des trois premiers déciles de revenus et de ménages vulnérables selon l'étiquette énergie du logement



Lecture : En 2021 parmi les ménages vivant dans un logement de catégorie G dans les Hauts-de France, 57 % ont un revenu annuel inférieur à 23 300 euros et 71 % sont vulnérables (contre 48 % et 56 % à l'échelle nationale).

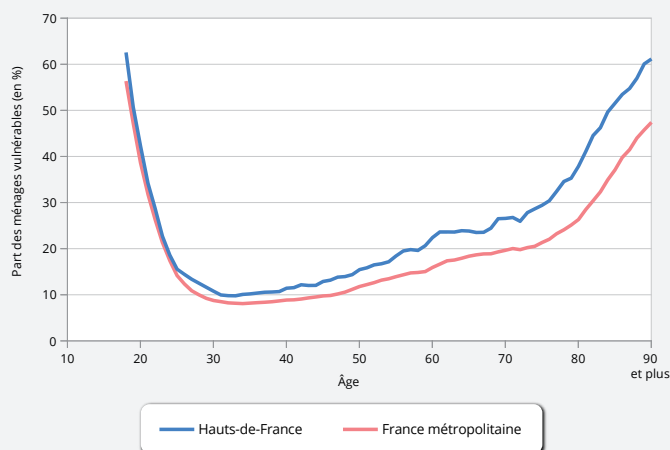
Champ : Ensemble des ménages ayant un revenu positif au 1^{er} janvier 2022, France métropolitaine.

Sources : Insee, Fidéli 2022 ; SDES, bilan annuel de l'énergie 2021 ; Ademe, base des DPE juillet 2022-juin 2023.

Du fait de revenus souvent plus faibles, les personnes seules se trouvent plus souvent en situation de vulnérabilité (42 % contre 10 % pour les autres ménages). Dans la région comme en France métropolitaine, les personnes seules représentent 40 % des ménages. Parmi elles, les femmes sont plus exposées : une femme seule sur deux est en situation de vulnérabilité, contre un homme seul sur trois. Dans une moindre mesure,

les familles monoparentales sont aussi plus fréquemment touchées par la vulnérabilité énergétique que les couples avec ou sans enfants (20 % contre 7 %). Enfin, la vulnérabilité affecte particulièrement les ménages les plus jeunes et les plus âgés ► **figure 4**. Elle touche plus du quart des ménages dont la personne de référence a moins de 25 ans, et augmente considérablement après 75 ans, deux âges auxquels les personnes seules sont surreprésentées.

► 4. Part des ménages vulnérables selon l'âge de la personne de référence du ménage (moyennes mobiles)

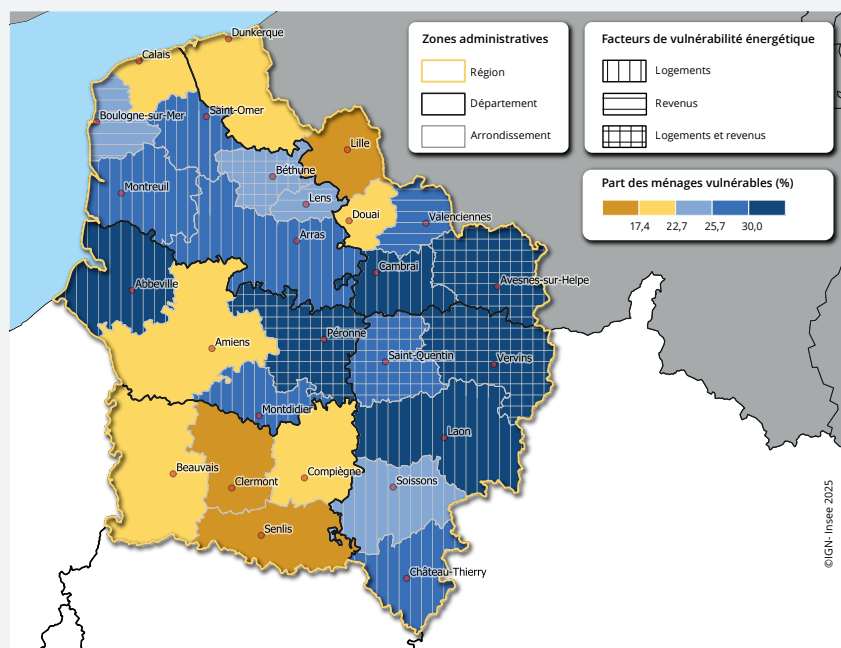


Lecture : Dans les Hauts-de-France, 62,5 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 17 à 19 ans sont en situation de vulnérabilité énergétique.

Champ : Ensemble des ménages ayant un revenu positif au 1^{er} janvier 2022, France métropolitaine.

Sources : Insee, Fidéli 2022 ; SDES, bilan annuel de l'énergie 2021 ; Ademe, base des DPE juillet 2022-juin 2023.

► 5. Part des ménages vulnérables dans les arrondissements des Hauts-de-France



Lecture : Dans l'arrondissement de Laon, la part de ménages vulnérables atteint au moins 30 % et s'explique principalement par les caractéristiques défavorables des logements.

Champ : Ensemble des ménages ayant un revenu positif au 1^{er} janvier 2022, France métropolitaine.

Sources : Insee, Fidéli 2022 ; SDES, bilan annuel de l'énergie 2021 ; Ademe, base des DPE juillet 2022-juin 2023.

L'extrême vulnérabilité touche particulièrement les personnes seules les plus jeunes et les plus âgées

Dans la région, 138 000 ménages peuvent être considérés comme extrêmement vulnérables, car ils consacrent une proportion de leur revenu aux dépenses énergétiques quatre fois supérieure à la médiane nationale (soit 18,4 %). Ils constituent 5,7 % des ménages de la région contre 4,6 % en France métropolitaine. Ils se caractérisent par des revenus très faibles : 96 % d'entre eux appartiennent aux 30 % des ménages aux revenus les plus bas. 80 % d'entre eux vivent dans un logement énergivore, dont une majorité dans une passoire énergétique.

Les personnes seules sont les plus touchées et parmi elles, les femmes seules de 65 ans et plus sont particulièrement concernées. Dans de nombreux cas, il s'agit de personnes propriétaires occupantes d'un logement sous occupé suite au décès du conjoint, une situation plus fréquente encore dans les zones rurales.

Si elles représentent peu de ménages, les personnes seules de moins de 25 ans sont aussi particulièrement affectées par l'extrême vulnérabilité énergétique (17 %). Le phénomène touche là encore plus souvent les femmes (19 %) que les hommes (16 %).

Sambre-Avesnois et Thiérache cumulent les difficultés

Dans les territoires ruraux, sur une diagonale entre le littoral et l'est de la région, les ménages se trouvent plus souvent en situation de vulnérabilité qu'ailleurs dans les Hauts-de-France ► **figure 5**.

De Péronne à Vervins, dans l'Avesnois et à Béthune, la vulnérabilité plus fréquente s'explique à la fois par une pauvreté plus répandue qu'à l'échelle régionale et par des logements moins performants. Dans les arrondissements de Péronne et Vervins, près de 6 logements sur 10 sont énergivores, notamment en raison de leur surface plus grande et du recours plus fréquent au fioul qui caractérise les zones rurales. La population y est aussi plus âgée que dans les pôles urbains.

Dans d'autres territoires ruraux, de l'Audomarois au Cambrésis, dans les arrondissements littoraux de Montreuil et Abbeville, et dans l'Aisne (Laon, Château-Thierry), les ménages se trouvent aussi plus souvent en situation de vulnérabilité qu'au niveau régional. Cela résulte d'abord de moindres performances énergétiques des logements, puisque la part des ménages aux revenus les plus faibles

est moins élevée que dans l'Avesnois par exemple. Enfin, l'arrondissement de Valenciennes se distingue par une vulnérabilité de trois points supérieure à la moyenne régionale provenant essentiellement des revenus plus modestes des ménages.

À l'inverse, dans la plupart des grands pôles urbains (Lille, Amiens, Calais, Dunkerque, Douai) et dans l'Oise, les ménages sont moins fréquemment

touchés par la vulnérabilité énergétique qu'ailleurs dans la région, malgré d'importantes poches de pauvreté. À Douai, les caractéristiques des logements compensent de grandes difficultés sociales, en raison d'un parc social dense et plus sobre, ainsi que d'un recours au fioul plus rare. À l'inverse, les revenus plus élevés des ménages de l'Oise et, dans une moindre mesure, ceux des arrondissements de Calais et Dunkerque, contrebalancent un parc de logements

moins performant. Enfin, dans les grands pôles urbains de Lille et Amiens, les ménages jouissent à la fois de revenus plus élevés et de logements moins énergivores qu'à l'échelle régionale. Pour autant, 74 000 ménages vivant dans l'arrondissement de Lille se trouvent en situation de vulnérabilité, soit 13 % des ménages vulnérables de la région. ●

Guilhem Raspaud, Antoine Rault
Insee Hauts-de-France

Encadré : les hausses des prix énergétiques entraîneraient une forte augmentation du nombre de ménages vulnérables

Entre 2021 et 2024, les prix des énergies ont fortement augmenté, notamment le gaz (+65 %), l'électricité (+47 %) et le fioul (+35 %). Sur cette période, les revenus ont eux aussi évolué. Les données à l'échelle du ménage n'étant pas disponibles pour les dernières années, l'hypothèse simplificatrice retenue consiste à suivre l'évolution du revenu disponible brut hors revenus du patrimoine par habitant à l'échelle nationale, ce qui correspond à une augmentation de 12 % du revenu disponible entre 2021 et 2024. En appliquant cette hypothèse et les évolutions de prix constatées, la part des ménages consacrant au moins 9,2 % de leur revenu aux dépenses énergétiques du logement augmenterait considérablement dans la région, passant de 22,7 % à 37,2 % (+14,5 points), soit la part la plus élevée des régions de France métropolitaine. Sur l'ensemble du territoire métropolitain, la hausse serait plus contenue (+10,8 points, 28,2 %). Selon ces hypothèses, dans les arrondissements de Vervins et Cambrai, plus d'un ménage sur deux se trouverait dans cette situation en 2024. La hausse serait particulièrement marquée dans les arrondissements de Lens, Douai ou encore Valenciennes, où les revenus faibles des ménages seraient particulièrement affectés par la hausse du prix du gaz notamment.

► Sources et Méthodologie

Cette étude repose sur les **diagnostics de performance énergétique (DPE)**, du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, compilés par l'**Ademe**. Les modifications des DPE des petits logements prévues dans l'arrêté paru en juillet 2024 ont été prises en compte.

Un travail d'appariement avec les logements du Fichier Démographique sur les Logements et les Individus (Fidéli) 2022 a été effectué. Cette source de données géolocalisées, issue de divers fichiers fiscaux, fournit des informations sur le parc de logements et le profil de leurs occupants (dont leurs revenus en 2021). Les données ainsi produites, qui couvrent une partie seulement de l'ensemble des résidences principales métropolitaines, ont été pondérées par calage, afin de retrouver les structures essentielles du parc immobilier au 1^{er} janvier 2023.

Pour chaque logement, des dépenses énergétiques conventionnelles sont calculées en fonction des diagnostics DPE effectivement réalisés dans les logements alentour et des caractéristiques connues du logement (surface, mode de chauffage notamment), sous l'hypothèse du maintien d'un confort thermique standard dans le logement. Ces dépenses sont donc, par construction, indépendantes des comportements énergétiques réels des occupants. Les dépenses réelles peuvent être inférieures, par exemple lorsqu'un ménage dont les enfants ont délogé continue de vivre dans le logement familial sous-occupé, et ne chauffe plus l'ensemble des pièces. À l'inverse, elles peuvent être supérieures si le confort thermique recherché dépasse le standard (19 °C en présence des occupants, 16 °C le reste du temps).

► Définitions

Le **diagnostic de performance énergétique (DPE)** renseigne sur la performance énergétique d'un logement en évaluant consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre conventionnelles au m², pour un usage standard. L'étiquette A à G attribuée dépend ainsi des caractéristiques du bâti (dont les combustibles utilisés) et de l'ampleur des besoins du fait du climat local. L'établissement de ces diagnostics s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique définie au niveau européen qui vise à réduire la consommation d'énergie des bâtiments.

Un logement est qualifié de **logement énergivore** quand il obtient une étiquette E, F ou G lors de son DPE. Cela peut venir d'une consommation énergétique importante (plus de 250 kWh/m²/an) et/ou d'émissions de gaz à effet de serre conséquentes (plus de 50 kg d'équivalent CO₂/m²/an).

Un logement est qualifié de **passoire énergétique** quand il obtient une étiquette F ou G lors de son DPE. Cela peut venir d'une consommation énergétique excessive (plus de 330 kWh/m²/an) et/ou d'émissions de gaz à effet de serre excessives (plus de 70 kg d'équivalent CO₂/m²/an).

Pour en savoir plus

- [1] - Lenzi É., Masson K., Mora V., Prusse S. (Insee), « [Près de 5 millions de ménages en situation de vulnérabilité énergétique pour leur logement en 2021](#) », Insee Analyses n° 106, avril 2025.
- [2] - Éblé S., Planque P.-E., Sénéchal M.-L., « [De mauvaises performances énergétiques pour 4 logements sur 10](#) », Insee Analyses Hauts-de-France n°177, octobre 2024.
- [3] - Delhomme I., Trivière S., « [Logement : un ménage ligérien sur six confronté à la vulnérabilité énergétique](#) », Insee Analyses Pays de la Loire n°139, janvier 2025.
- [4] - Fidani G., Méreau B., « [Logement : plus d'un ménage sur dix en situation de vulnérabilité énergétique](#) », Insee Analyses Provence-Alpes-Côte-d'Azur n°133, septembre 2024.
- [5] - Bour B., Braun G., Dufoutelle J., « [Les dépenses énergétiques du logement fragilisent près d'un ménage sur cinq](#) », Insee Analyses Hauts-de-France n°103, novembre 2019.

